



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de Montclar sur Gervanne



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 AVRIL 2026 - VOTE DU BUDGET M57 2026**

Présents : Mesdames Marie STOPIN, Amandine MARTIN, Magali EYNARD, Christiane SPINELLI, Manon PROST
Messieurs Laurent SAYN, Dominique VASSEUR, Rémy COURTIAL, Guillaume BLANCHARD, Loïc SOUBEYRAND

Absents : Paul SAYN

Pouvoirs : Paul SAYN à Amandine MARTIN

Vérification du Quorum : 10 présents

Nomination du secrétaire de séance : Amandine MARTIN

Heure de début de séance : 18h34

Heure d'arrivée de Guillaume BLANCHARD à 18h58

Accueil par Laurent SAYN

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du CM du 20 mars 2026
- Délibération Vote des subventions versées aux associations
- Délibération Vote taux fiscalité directe : taux imposition 2026 – TFB, TFNB, TH
- Désignation représentant CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Vote du Budget Principal M57 – Commune

- Budget Primitif 2026

Questions diverses :

- * Élections CCVD
- * Élection SMPAS

1- Approbation du PV de la séance du CM du 20 mars 2026

Laurent SAYN donne lecture du Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 20 mars 2026.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de Montclar sur Gervanne



1-Délibération désignation des représentants de la CLECT

La CLECT : est l'organe qui garantit la neutralité financière entre les communes et la communauté de communes lors des transferts de compétences. C'est elle qui chiffre précisément ce que coûte une compétence transférée, afin que l'attribution de compensation soit juste et transparente.

C'est une commission obligatoire de la CCVD et indispensable parce que lorsqu'une compétence passe d'une commune à l'intercommunalité (ex. : déchets, eau, voirie, équipements...), **les charges qui y sont liées doivent être évaluées.**

Cette évaluation sert de base au calcul de l'**attribution de compensation (AC)**, qui peut être positive ou négative selon les situations et cette compensation est visible dans le budget de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- Titulaire : Magali EYNARD
- Suppléant : Rémy COURTIAL

3- Délibération vote des taux d'impositions : Taxes 2025 TFB, TFNB, TH

Monsieur le Maire,

PRÉSENTE l'état 1259 de 2026, Il comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Au regard de l'inflation que subisse les administrés et de l'augmentation du taux de base de l'état augmente chaque année, en conséquence, Laurent SAYN, Maire

- PROPOSE de maintenir les taux au même niveau qu'en 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe Habitation : **9 %**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **29.71 %**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **52.39 %**
- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 de 2026 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de Montclar sur Gervanne



4- Délibération Vote des subventions 2026 versées aux associations

Monsieur le maire, Laurent SAYN, EXPOSE aux membres du Conseil Municipal, les différents dossiers de demande de subvention reçus à ce jour pour l'année 2026.

Structure
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BEAUFORT SUR GERVANNE
LYSANDRA
ADMR LE VELLAN
AJMG
ART ET CULTURE EN GERVANNE SYE
LES RESTAURANTS DU COEUR
CLUB INTERGENERATIONS VALLEE DE LA GERVANNE
ACCA DE MONTCLAR SUR GERVANNE
VIDEOS VAL DE DROME
RADIO SAINT FERRÉOL CREST
AMF TÉLÉTHON

Les associations soutenues en 2025

Structure	2025
ADMR LE VELLAN	150€
ACCA	200€
AMICALE LAIQUE ECOLE DU RPI DE PIEGROS MIRABEL	200€
ART ET CULTURE EN GERVANNE SYE	100€
AJMG	200€
ASSOCIATION GERVANISSIME	200€
CLUB INTERGENERATIONS VALLEE DE LA GERVANNE	100€
LA MAISON IDA	200€
VIDEOS VAL DE DROME	150€
TOTAL	= 1500 €

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1 700.00 € répartie comme indiqué dans le tableau :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de Montclar sur Gervanne



Structure	2026
Association Club Intergénérations de Beaufort sur Gervanne	100,00 €
Association Art et Culture en Gervanne Sye	100,00 €
ADMR « Le Vellan »	150,00 €
Vidéo du Val de Drôme	150,00 €
Amicale RPI Mirabel / Piégros la Clastre	200,00 €
ACCA de Montclar	200,00 €
Association GERVANNISSIME	200,00€
Association AJMG	200.00€
Maison d'Ida	200,00€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BEAUFORT SUR GERVANNE	200,00€
TOTAL	= 1 700 .00

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026,
- **DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

7- Délibération Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire,

⇒ **EXPOSE** le contenu du Budget primitif Communal de l'exercice 2026 comme suit :

BUDGET COMMUNAL M57	
Budget Prévisionnel 2026	
Exprimé en euros	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2025 reporté	221 867.37
RECETTES	421 156.37
DEPENSES	421 156.37
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2025 reporté	104 949.62
Affectation du résultat 1068 (Besoin de financement)	0
RECETTES	316 862.78
DEPENSES	316 862.78

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte** le Budget Primitif M57 de la commune de l'exercice 2026.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de Montclar sur Gervanne



6- Questions Diverses :

* Élection CCVD : Madame Chrisitine MARION a été élue Présidente de la CCVD.
Laurent cite les vice-présidents élus

* Élection SMPAS, Laurent et Magali ont participé aux élections.

Président : Gilles MAGNON

1^{er} vice-président Christian GENCEL

2^{ème} vice-président Laurence ALGOUD

3^{ème} vice-président Laurent SAYN

4^{ème} vice-président Damien MARCHÉ

*

Élues qui participeront aux réunions du SIVOS Marie STOPIN et Christiane SPINELLI

Guillaume et Loïc ont participés au vote pour les représentants SDED.

Les dates des prochains conseils municipaux :

4 juin

2 juillet

Les sujets étant épuisés, Laurent SAYN Clôture la séance à 20h05.

*Le maire,
Laurent SAYN*

*Secrétaire de séance
Amandine MARTIN/JOUBERT*